

Communiqué - « Lancement des travaux à « l'écrin de Pasteur » 22 avenue Pasteur »



▼ Contenu

Cette belle demeure va bientôt être démolie et remplacée par une construction de 48 logements, ce que les élus regrettent fortement et amèrement. Madame le Maire et les élus de la majorité souhaitent vous apporter des éléments de compréhension concernant la genèse de ce projet.

Cette affaire a fait l'objet d'un long contentieux hérité de la précédente majorité (mars 2014/novembre 2017). Elle a débuté le 23 décembre 2016, lorsque le promoteur a déposé le Permis de construire valant démolition de l'habitation et des annexes.

7 ans de procédures ont été menées par la ville puis par les riverains contre Les nouveaux Constructeurs (le promoteur) pour que la justice reconnaisse le bien-fondé de la demande de conserver ce magnifique patrimoine. Mais, la justice en a décidé autrement et a donné les droits à construire au promoteur. A noter que ces droits portaient sur le PLU de 2016 qui ne protégeait pas ce patrimoine.

Le nouveau PLU adopté le 6 février 2020 par la majorité municipale intègre la protection du patrimoine architectural et végétal.

Concernant le lancement des travaux, le mercredi 11 septembre, le promoteur a réuni, à la demande de Madame le Maire, les riverains afin de les informer du déroulement de l'organisation du chantier et de répondre à leurs inquiétudes liées aux nuisances du chantier.

Par sa signature de « la charte chantier faibles nuisances » adopté par la ville le 28 novembre 2017, le promoteur s'est engagé à respecter, notamment les horaires d'activités prévus de 8 h à 18 h du lundi au vendredi.

De son côté, la ville sera très attentive au suivi de ce chantier et veillera à son bon déroulement pour respecter et préserver la vie des riverains.

[Consultez la charte chantiers faibles nuisances de la commune de Beauchamp.](#)